

---

# DEPARTEMENT DU CANTAL

## COMMUNE DE LAVEISSIERE



### **REVISION**

## **du Plan Local d'Urbanisme**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Date d'élaboration : 10 juillet 2018

Approuvé par le Maître d'Ouvrage  
Date, cachet et signature

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

---

La présente consultation a pour objet les études relatives à la révision générale du PLU de la commune de Laveissière.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

---

Marché passé selon **procédure adaptée** en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Délai de validité des offres : **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée ci-dessous.

Le marché est établi à l'issue d'une consultation de bureaux d'étude. Il sera conclu, soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés.

**La date limite de réception des offres est fixée au 10 septembre 2018 à 12h00**

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites ne seront pas ouvertes et seront renvoyées à leurs expéditeurs.

A titre indicatif, le début de la prestation est envisagé **en octobre 2018**.

**Conditions de participation:** Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat qui rendent recevables les candidatures en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics (CMP) ainsi qu'en application des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005. A cet effet, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeable sur le site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr).

Dossiers transmis aux candidats :

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de la consultation
- Le cadre de la convention d'étude : Acte d'Engagement– Cahier des Clauses Particulières
- Le cahier des charges et annexes.
- Le cadre du détail estimatif

## **ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES OFFRES**

---

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

### ***3-1. Documents fournis aux candidats :***

Le dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement ;

- L'acte d'engagement – cahier des clauses particulières à compléter et ses annexes ;
- Le cahier des charges et annexes
- Un cadre du détail estimatif ;

### **3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

#### 3.2.1 Pièces relatives à la candidature

Une lettre de candidature faisant apparaître la forme juridique du candidat ainsi qu'une déclaration du candidat individuel (ou du membre du groupement). Pour ce faire, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr>.

Le candidat devra remettre à l'appui de son offre les documents suivants :

- S'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier :
  - Qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées à l'article L.8221-1 et 2, L.8221-3 et 5, L.8251-8 et 11, L8232.1 et L.8241.1 et 2 du Code du Travail,
  - Qu'il n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 220-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par l'article 1741 du code général des impôts,
  - Qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code du commerce ou que sa faillite personnelle au sens de l'article L.625-2 de ce même code n'a pas été prononcée,
  - Qu'il a souscrit, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou qu'il a acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date,
  - Qu'il a souscrit la déclaration visée à l'article L.5212-5 du code du travail ou qu'il a versé la contribution visée à l'article L.5214-1, L.5219-9 et L.5212-10 et 11 du même code, au cours de l'année précédent celle du lancement de la consultation (pour les personnes soumis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie à l'article L.5212-1 à 4 du code du travail.
  - Les références détaillées exécutées au cours des trois dernières années correspondant à des études similaires et d'une complexité équivalente à celle du présent marché, traduisant une expérience dans l'approche de cette problématique, et indiquant le maître d'ouvrage, l'objet de la mission, la nature des prestations personnellement effectuées, l'étendue de l'opération, le coût de la mission...
- L'équipe pluridisciplinaire devra être détaillée dans l'offre.

### 3.2.2 Pièces relatives à l'offre

Le candidat remettra un dossier d'offre comprenant un projet de marché qui comptera :

- Le cahier des charges joint, complété, daté et signé
- Le projet de convention d'étude : AE – CCP complété, daté et signé
- Le détail estimatif
- Un dossier comprenant :
  1. Une présentation de l'équipe (urbaniste, architecte, paysagiste, bureau d'études environnementales...) qui interviendra spécifiquement sur ce dossier comprenant ses qualifications et ses références en matières d'études similaires ainsi que les moyens mis à sa disposition (C.V des intervenants, compétences de l'équipe mobilisée spécifiquement , moyens matériels affectés...).
  2. Une note descriptive de la démarche et de la méthodologie mises en œuvre pour élaborer l'étude : *voir article 4 – critères d'attribution.*
  3. Un planning de réalisation de chacune des phases jusqu'à la phase arrêt.

---

## **ARTICLE 4 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

---

La commune choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de critères pondérés énoncés ci-dessous

- Description de la démarche et de la méthodologie, et composition de l'équipe : **55 %**  
(*compétences de l'équipe, organisation du travail de terrain, planning prévisionnel détaillé par étapes, organisation des réunions, nombre de réunions de travail, moyens techniques affectés, communication, rendus, concertation, accompagnement de la commune...*)
- Prix : **40 %**
- Durée des études jusqu'à la phase arrêt : **5 %**

- Le critère « **composition, expérience** » sera noté sur 5 selon la formule suivante :

- Le critère « **Démarche et méthodologie** » sera noté sur 5 selon la formule suivante :

Note « Démarche et méthodologie » = N où N évolue de 1 à 5 selon la cotation suivante :

5 = très bien, 4 = bien, 3 = moyen, 2 = médiocre, 1 = insuffisant

- Le critère « **Prix** » sera noté sur 5 selon la formule suivante :

Note « *prix* » = 5 X (valeur de l'offre la moins disante / valeur de l'offre étudiée)

La note obtenue sera arrondie au dixième supérieur et à un chiffre après la virgule

- Le critère « **Durée des études** » sera noté sur 5 selon la formule suivante :

Note « *Durée prévisible* » = 5 X (durée prévisible la plus courte / durée prévisible étudiée)

La note obtenue sera arrondie au dixième supérieur et à un chiffre après la virgule

La durée des études sera celle indiquée dans le planning.

### **La note finale sera**

[0,55 X Note « Démarche et méthodologie »] + [0,4 X Note « Prix »] + [0,05 X Note « Durée prévisible »]

Le maître d’ouvrage pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d’intérêt général.

Le maître d’ouvrage se réserve le droit durant l’analyse des offres de se faire communiquer tous les renseignements complémentaires (*sous-détail de prix, décomposition de prix, détails sur la méthodologie...*) nécessaire à une complète compréhension des propositions.

---

#### **ARTICLE 5 – DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT SUSCEPTIBLE D’ETRE RETENU**

---

Le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché produit en outre les pièces prévues à l’article 46 du CMP. Ces documents seront remis par le candidat dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande présentée par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Si le candidat ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés ci-dessus, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l’élimination du candidat sera prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

---

#### **ARTICLE 6 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

---

La personne habilitée à donner des renseignements prévus par l’article 109 du Code des marchés publics est **Madame le Maire de LAVEISSIERE**

Les renseignements d’ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés soit à Madame le Maire de LAVEISSIERE      Tél : 04 71 20 04 42 -  
**Mail : [mairie-laveissiere@wanadoo.fr](mailto:mairie-laveissiere@wanadoo.fr)**

ou à

DDT du Cantal – Délégation territoriale de St Flour  
35 rue Sorel – 15100 Saint-Flour Tél : 04 71 60 55 98

---

#### **ARTICLE 7 – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

---

**Les offres seront établies en euros.**

Les candidatures et les offres seront exclusivement transmises sur support papier.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique n’est pas autorisée.

L’offre transmise sous pli cacheté, et portant l’adresse et les mentions suivantes:

**Madame le Maire de Laveissière  
Mairie  
15300 LAVEISSIERE**

Offre pour :  
**RÉVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D’URBANISME**

Candidat : .....

**« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »**

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postale ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée à l'avis d'appel public à la concurrence.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur auteur.